

FOUS ALLIÉS
Société par Actions Simplifiée
En cours d'immatriculation
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 91, rue Anne Delavaux – 59160 Lomme
RCS Lille

Ci-après « la Société »

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DANS UN ACTE

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril

Mme Coline ALEXANDRE
Détenant..... 500 actions,

M. Portalier SEBASTIEN,
Détenant..... 500 actions,

Seuls Associés de la Société

Ont pris les décisions relatives à :

- Nomination des premiers dirigeants de la Société
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION

Les associés décident de nommer, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- aux fonctions de Président de la Société

Monsieur Sébastien PORTALIER

Né le 13/06/1982 à Valence (26)

De nationalité française

M. Sébastien PORTALIER aura les pouvoirs dévolus par la loi et par les statuts de la Société.

M. Sébastien PORTALIER a déclaré :

- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger une société ou l'exercice d'une activité commerciale.
- Qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination
- Disposer de la pleine capacité afin d'exercer la fonction de mandataire social de la Société.

- aux fonctions de Directrice Générale de la Société :

Madame Coline ALEXANDRE

Née le 30/08/1992 à Courbevoie (92)

De nationalité française

Mme Coline ALEXANDRE aura les pouvoirs dévolus par la loi et par les statuts de la Société ;

Mme. Coline ALEXANDRE a déclarée :

- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger une société ou l'exercice d'une activité commerciale.
- Qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination
- Disposer de la pleine capacité afin d'exercer la fonction de mandataire social de la Société.

SECONDE DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Fait à Lomme, le 14/04/2026

Associé

M. Sébastien PORTALIER



Associée

Mme. Coline ALEXANDRE

X 